

## LES SCEAUX AVEC DES SIGNES HIÉROGLYPHIQUES. QUE LIRE? UNE QUESTION DE DÉFINITION\*

PAR JEAN-PIERRE OLIVIER

Les sceaux – pratiquement tous de la période des Premiers Palais – qui portent des signes de l'écriture appelée «hiéroglyphique crétoise» ou encore «pictographique» (les deux dénominations sont aussi impropres l'une que l'autre et «écriture de l'époque des Premiers Palais» serait beaucoup mieux adaptée, mais l'usage ne l'a pas encore consacrée) ne semblent pas, d'une façon générale, intéresser beaucoup les spécialistes de l'étude des sceaux minoens; j'irai plus loin, ces sceaux «inscrits» semblent plutôt les gêner, les ennuyer.

Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter les volumes du CMS: dès que quelque chose ressemble, de près ou de loin, à un signe de l'écriture, le rédacteur, comme horrifié, écrit, selon l'époque ou la langue: «Siehe CHIK», «See CIHC» ou encore «Voyez CIHC» et il passe à la face suivante, sinon au sceau suivant.

Remarquez que je le comprends. Qu'a-t-il à faire d'une écriture qu'on ne lit pas, notant une langue dont on ignore tout et dont, de surcroît, *aucun* tableau complet des signes n'existe à ce jour? Si, depuis 1895, date du premier article d'Evans sur la question, aucun «philologue» n'a été capable de donner une définition claire de ce qui est «écriture» et de ce qui ne l'est pas sur les sceaux de la période des Premiers Palais, on serait mal venu de jeter la pierre – gravée ou non – au spécialiste des sceaux minoens s'il aborde le problème avec la plus extrême prudence ou même refuse de l'aborder.

En tant qu'auteur désigné de la partie «paléographique» du «Corpus des inscriptions hiéroglyphiques crétoises» je peux difficilement échapper à mes responsabilités, c'est-à-dire, *-hic et nunc-* essayer de définir de qui dans les sceaux crétois était certainement «écriture», ce qui en était peut-être et ce qui n'en était certainement pas; mais comme nous le verrons, le problème n'est pas aussi simple que cela (sinon il aurait été résolu depuis longtemps), ou plutôt, il se pose dans des termes différents qui font que je puis vous annoncer, dès l'abord et au risque de vous décevoir, que, à mon avis, il n'y a pas de règles pour déterminer ce qui est écriture et ce qui ne l'est pas, pour la raison que nous n'avons sans doute pas affaire à une écriture *stricto sensu*, mais à une écriture *ornementale*.

Mais définissons en premier lieu ce que nous entendons par «écriture»; «représentation de la parole et de la pensée par des signes» est certes juste, mais insuffisant parce que seulement descriptif; dans notre définition doit entrer la notion de *finalité* de l'écriture;

---

\* Toutes les illustrations sont issues des photos des archives du CMS à Marburg.

aussi, je vous proposerai la suivante, qui la considère sous l'angle de ce qu'elle est un moyen de communication sociale, en l'occurrence comme une «technique graphique permettant à un individu de transmettre à un ou à plusieurs autres individus, aussi bien dans l'espace que dans le temps, un message *bien précis et univoque*».

Notre problème sera donc, en grande partie du moins :

- 1° de savoir si les sceaux portent un message bien précis et univoque;
- 2° et, à supposer qu'ils en portent un, quelles sont les limites de cette précision et de cette univocité.

Pour tenter, non pas nécessairement de résoudre, mais de poser et de faire avancer le problème, partir directement et de prime abord des quelque 100 à 150 sceaux à «inscription» que nous possédons pour l'époque des Premiers Palais (sur un total d'un millier environ), c'est non seulement jouer la difficulté, mais c'est presque supposer le problème résolu, puisque nous disons les «quelque 100 à 150 sceaux à <inscription>», même si nous mettons «inscription» entre guillemets; et c'est, en tout cas, courir le risque de tomber dans un cercle vicieux.

Les «quelque 100 à 150 sceaux à <inscription> (je préfère de loin l'expression <mit Schriftzeichen>)\», sont ceux que les différents rédacteurs du CMS ont jugés tels et pour lesquels, prudemment, dans les volumes qui leur étaient impartis, ils ont, sans aucun commentaire, renvoyé au CHIK de Grumach d'abord, au CIHC d'Olivier et Poursat ensuite, lorsque le DAI nous a demandé de reprendre la tâche du grand humaniste disparu.

Remarquez que, ces rédacteurs, nous les comprenons fort bien, même si nous trouvons parfois qu'ils exagèrent; quant à nous, en ce qui concerne les faces «non hiéroglyphiques», notre CIHC renverra purement et simplement au CMS: ce ne sera que justice.

Mais tout ce qu'on nous a «abandonné», devons-nous le reprendre, même si nous estimons qu'il ne s'agit ni de «signes d'écriture», ni d'«inscription»? Par pure honnêteté, oui bien sûr, même si nous devons expliquer pourquoi nous avons des réserves à émettre; mais, de la même façon, nous «reprendrons» ce qu'on n'a pas cru devoir nous laisser et que nous estimons devoir figurer dans le CIHC.

Donc, il y aura plusieurs catégories dans le CIHC et cela pour la bonne raison que nous ne savons pas toujours ce qu'il faut appeler une «inscription» sur un sceau et que, sans doute, il en existait de plusieurs types, qu'on ne saurait décemment mettre sur le même plan.

Mais avant d'approfondir la notion «d'inscription sur sceau», revenons-en à l'écriture en général, que nous avons définie plus haut comme une «technique graphique permettant à un individu de transmettre à un ou à d'autres individus, aussi bien dans l'espace que dans le temps, un message bien précis et univoque».

Peut-on dire d'emblée, sans le moindre doute, que le sceau minoen – quel qu'il soit – avait pour mission principale la transmission d'un message de ce genre?

En tant que philologue, je n'en sais rien et me garderais bien de l'affirmer.

En tant qu'archéologue, je me garderais bien de l'affirmer et je dirais même que j'en doute.

De nombreux éléments sont là pour nous inciter à la prudence; je n'en rappellerai que deux:

1° de nombreux sceaux portent soit le même motif figuré, soit le même «texte» dans le cas des sceaux «inscrits»;

2° deux sceaux différents peuvent fort bien se trouver dans la tombe d'un seul et même individu.

Pour en revenir aux «écritures» et puisque c'est à elles que je m'intéresse, je n'aborderai pas directement celle qu'on trouve sur les sceaux, et cela avec d'autant plus de facilité qu'on en relève sur un autre matériel dont nous allons chercher à voir s'il répond à notre définition et si tel est le cas, ensuite seulement nous reviendrons aux sceaux.

Ce matériel, nous le trouvons dans les archives sur argile, cuites dans l'incendie des bâtiments où elles étaient conservées; pour le moment, elles proviennent principalement de Knossos et de Mallia. Elles ne sont certes pas en quantités considérables, mais je crois pouvoir montrer que, quantitativement et qualitativement, malgré des idées reçues qui remontent à Evans et ont la vie dure, l'écriture que l'on trouve sur autre chose que sur des sceaux a beaucoup plus d'importance que cette dernière.

D'abord, il s'agit d'écriture qui répond indubitablement à notre définition qui est de «transmettre un message bien précis et univoque».

Revenons sur ces deux qualificatifs:

- si le message n'est pas bien précis, il ne joue plus son rôle de message qui est de remplacer la parole et il perd toute son utilité;
- s'il n'est pas univoque, il peut être compris de plusieurs manières et n'a plus guère d'utilité.

Que je vous donne d'abord quelque idée de l'ampleur de ces archives en écriture hiéroglyphique crétoise:

une centaine de documents seulement:

- 62 à Knossos
- 22 à Mallia/Palais
- 21 à Mallia/Quartier Mu
- ca. 10 venant d'un peu partout, mais surtout de Mallia.

Ce n'est pas immense, il faut bien l'admettre, mais c'est ce que nous avons et force est de nous en contenter; ajoutons, pour être entièrement objectif, qu'une bonne partie de cette documentation ne nous est parvenue qu'à l'état de fragments. Cependant ces inscriptions – sur tablettes de différents types, sur médaillons, sur vases, etc. – nous ont livré environ 200 groupes de signes, soit, en gros, un peu moins de 600 signes; et l'on retiendra que ces 200 groupes de signes – s'ils ne sont pas toujours complets, tant s'en faut – sont presque toujours différents entre eux: une vingtaine seulement environ (10% donc) reviennent une fois ou deux.

On se trouve donc devant un matériel qui n'est pas énorme mais qui est assez fortement différencié et qui nous permet de distinguer entre eux quelque 90 signes bien attestés en tant que signes dans des groupes de signes, groupes de signes qui faisaient le plus souvent parties d'inscriptions destinées à être lues et comprises (donc de messages bien précis et univoques).

Ce sont ces quelque 90 signes qui nous fourniront la base pour établir si une «inscription» est en écriture hiéroglyphique crétoise; la seule et la seule vraie: si un sceau porte au moins deux signes figurant parmi les 90 connus d'ailleurs et «pas trop» de signes n'y

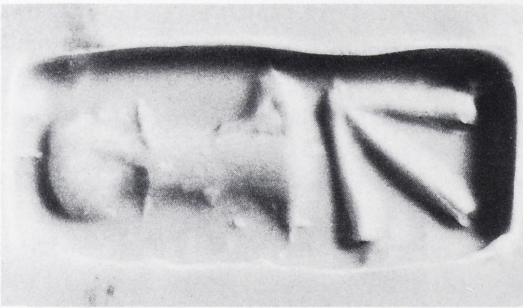
figurant pas, on pourra dire qu'il a chance de porter une inscription hiéroglyphique. Pourquoi deux? Parce que l'écriture hiéroglyphique crétoise, cela a été établi depuis longtemps, est un syllabaire, et que les syllabaires répugnent généralement à écrire des mots d'une seule syllabe, c'est-à-dire d'un seul signe; la «règle» a donc été fixée par les spécialistes que toute inscription commence à deux signes, sauf si le document a été brisé, bien entendu.

Maintenant, voyons quelques-uns des cas qui peuvent se présenter:

1° Si le sceau (cachet rond ou ovale, prisme à 3, 4 ou même 8 faces) ne comporte que des signes connus dans les archives, il est certain qu'un Minoen de la période des Premiers Palais sachant lire devait être parfaitement en mesure de déchiffrer l'inscription; malheureusement, les cas sont plutôt rares dans notre documentation (une dizaine environ).

Nous prendrons comme exemple CMS XII 70 (prisme à 4 faces):

- a) deux signes hiéroglyphiques et rien d'autre, les n<sup>os</sup> 18 et 13 d'Evans (*Fig. 1*);
- b) un motif décoratif floral;
- c) un homme assis;
- d) trois signes hiéroglyphiques et rien d'autre, les n<sup>os</sup> 92, 11 et 44 d'Evans (*Fig. 2*).



*Fig. 1* Empreinte CMS XII 70a



*Fig. 2* Empreinte CMS XII 70d



*Fig. 3* Empreinte CMS XII 101

On notera que dans les deux cas il s'agit d'un groupe connu (le premier apparaît environ 70 fois sur les sceaux, le second une quarantaine de fois).

2° Si le sceau comporte uniquement des caractères connus dans les archives avec, en plus, de *petits* motifs décoratifs (notion assez subjective, mais il faut bien s'en contenter) on peut se dire qu'il s'agit de groupes de signes qui devaient pouvoir être lisibles sans difficultés pour qui le savait et le voulait.

Nous prendrons comme exemple CMS XII 101 (cachet rond) (*Fig. 3*):

croix initiale + 63 + 112 + 44 avec ce qui semble bien un motif de remplissage de part et d'autre de 112.

3° Si le sceau comporte des groupes de signes connus par ailleurs, mais avec à l'intérieur de leurs composantes d'*énormes* motifs décoratifs qui ne sont manifestement pas de l'écriture, il semble raisonnable de laisser tomber le rococo et de lire ce qui peut être lu, même si dans l'esprit du graveur l'intention ornemental devait l'emporter.

Nous prendrons comme exemple CMS XII 110 (prisme à 3 faces):

a) deux signes hiéroglyphiques (18 + 5) combinés avec toute une série de spirales: il est évident que ces spirales n'avaient à être lues d'aucune manière, d'autant plus que le groupe 18 + 5 se rencontre une cinquantaine de fois (*Fig. 4*);



*Fig. 4* Empreinte CMS XII 110a

*N.B.*: les faces b) et c) pourraient être discutées ici, mais nous croyons que la face b) entre plutôt dans la catégorie 6° ci-dessous et la face c) dans la catégorie 2° ci-dessus (ce qui montre bien, entre parenthèses, que les choses ne sont pas simples: mais nous le savions déjà).

4° MAIS si le sceau compte, outre des groupes de signes connus par ailleurs, ce qui *pourrait* ressembler à des motifs décoratifs (ni trop petits, ni trop grands!) on peut se demander si vraiment le graveur a voulu réellement écrire – et donc être lu et compris.

Nous prendrons comme exemple CMS XII 113 (prisme à 4 faces) (*Fig. 5-8*):

- a) la «tête de chat» (74) se rencontre à la fois comme signe et comme «motif décoratif»;
- b) le «soleil» dans le «template» pourrait n'être que motif de remplissage, mais allez savoir! la «fleur» est aussi bien signe (88) que motif décoratif;
- c) le premier signe, en partant de la gauche n'est pas très orthodoxe;

d) et, surtout, le signe médian (qui – à mon avis ne ressemble ni de près ni de loin à un «tumbler» – n'a rien à voir avec le système graphique des archives).

On a donc ici l'impression que le graveur a mélangé (au hasard ou non) signes de l'écriture et dessins plus ou moins figuratifs.

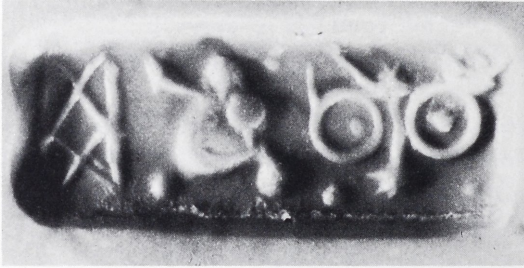


Fig. 5 Empreinte CMS XII 113a

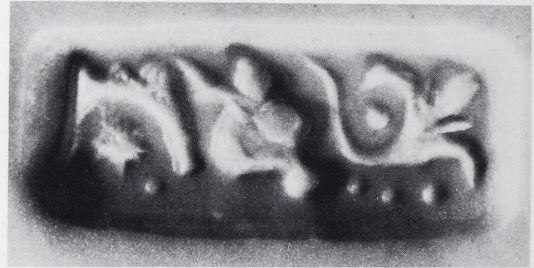


Fig. 6 Empreinte CMS XII 113b

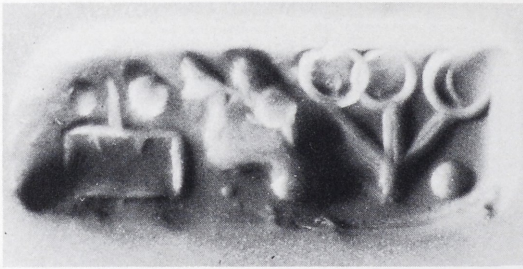


Fig. 7 Empreinte CMS XII 113c

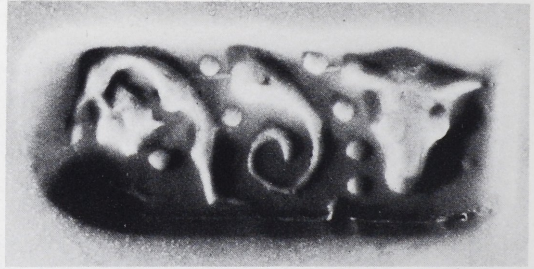


Fig. 8 Empreinte CMS XII 113d

5° MAIS si le sceau comporte, outre des groupes de signes connus par ailleurs, des recherches esthétiques manifestement outrées, dont la *reduplication* d'un signe est la plus évidente, on peut être quasiment certain que le graveur ne prenait pas la lecture de son œuvre comme but principal: on pouvait lire, à la rigueur, mais il fallait retrancher un signe ici ou là, simplement dessiné pour faire joli, et – pourquoi pas pas? – en ajouter un ou deux, parce que trouvés inélégants.

Nous prendrons comme exemple les faces a) et b) de CMS XII 117 (prisme à trois faces) (Fig. 9-10):

- a) le groupe 19 + 30 + 92, avec reduplication de 30 (à noter que le groupe 19 + 92 + 30 se rencontre une trentaine de fois (rien n'empêche d'ailleurs de le lire dans le sens 92 + 30 + 19) et que c'est sans doute le désir de mettre la reduplication à l'endroit le plus «esthétique» qui a poussé le graveur à changer l'ordre des signes);
- b) le groupe 11 + 92 + 44, avec reduplication de 11 et quelques petits motifs ornementaux annexes (à noter que le groupe 92 + 11 + 44 ou 44 + 11 + 92 se retrouve plus de 35 fois sur les sceaux et que c'est, encore une fois un souci d'esthétique qui a fait modifier au graveur la séquence des signes).

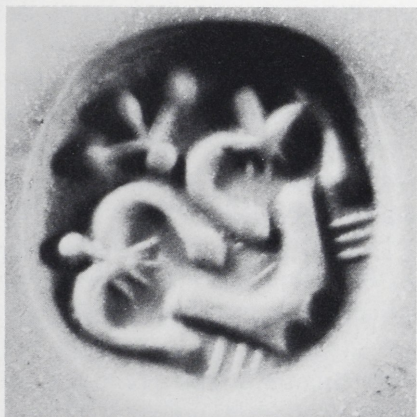


Fig. 9 Empreinte CMS XII 117a

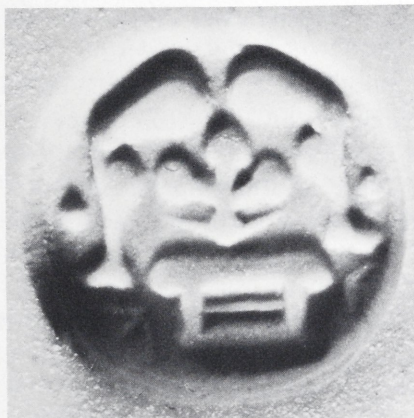


Fig. 10 Empreinte CMS XII 117b

6° MAIS si le graveur, outre des signes connus dans les archives, éventuellement entourés de petites enjolivures, a ajouté ce qu'Evans appelait des «badges», on commence à y perdre le peu de minoen que l'on croyait connaître, car nous ne résoudrons jamais entièrement le problème de savoir où commence et où finit le «badge». L'exemple classique est un prisme de cornaline rouge à trois faces (SM I, P. 23) (Fig. 11a-c):

- a) 92 + 11 + 44 entourant un splendide chat en pied (le «badge» à la droite duquel se trouve un «serpent» dont on ne sait trop si il est là avec une valeur bien précise ou seulement pour combler un vide, chose que le graveur de sceaux minoens avait en horreur);
- b) 92 + 30 + 19, flanqué à gauche et à droite de motifs de palmettes (on remarquera qu'ici aussi la séquence n'est pas la plus habituelle: 19 + 92 + 30 [ou l'inverse]);

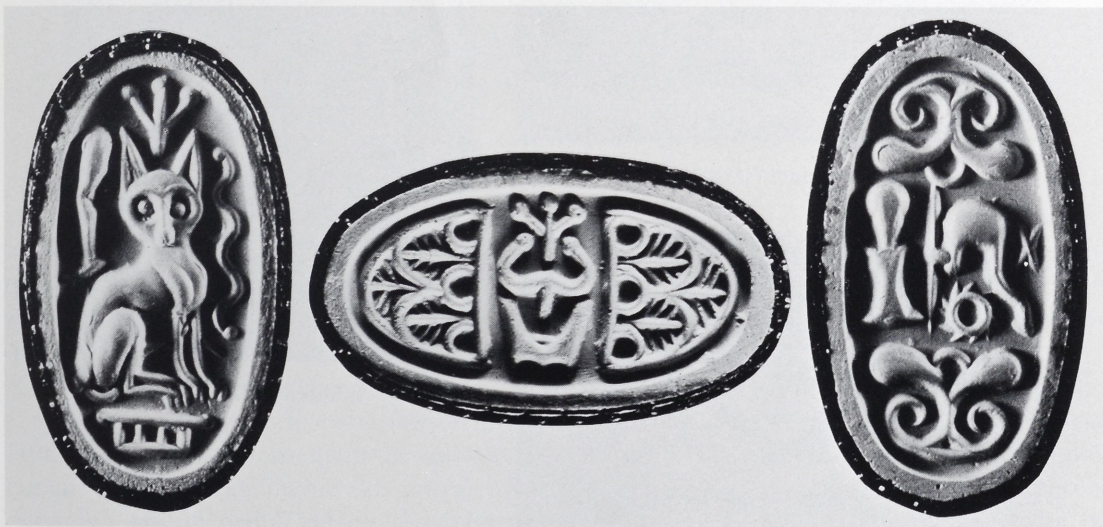


Fig. 11a-c Empreinte SM I, P. 23

et on ne nous fera pas croire que dans une écriture les signes peuvent se mélanger à plaisir;

- c) croix initiale + 21 + 18, avec – en haut et en bas – des motifs décoratifs en forme de «nœuds» ou de «trompettes», comme l'on voudra; mais est-ce l'*horror vacui* qui a fait graver une sorte de roue dentée à l'intérieur du signe n° 21 (que, jusqu'à plus ample informé, on ne rencontre pas dans les archives) ou bien s'agit-il d'un «signe», ou encore d'un «badge»: bien malin qui le dira.

*N.B.*: si l'on désire connaître les idées d'Evans sur cet objet, on se reportera à SM I, p. 270–2.

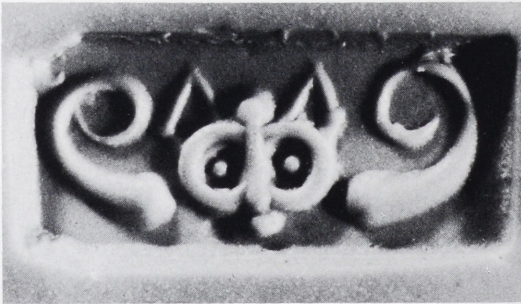
7° MAIS si sur les trois premières faces d'un prisme à quatre faces on a de la «bonne» écriture (plus quelques enjolivures, mais passons) et que sur la quatrième (*Fig. 12*) on trouve quelque-chose qui pourrait être

- un «badge»
- un signe du syllabaire
- un signe talismanique
- un Katzenkopf-type

qu'allons-nous en faire? Et qu'en faisaient les Minoens?

Dans le même ordre d'idée, qu'allons-nous faire de tous les sceaux qui ne portent qu'une seule et unique tête de chat (*Fig. 13*), à plus forte raison de ceux qui en portent deux (*Fig. 14*), trois, quatre, cinq ... douze?

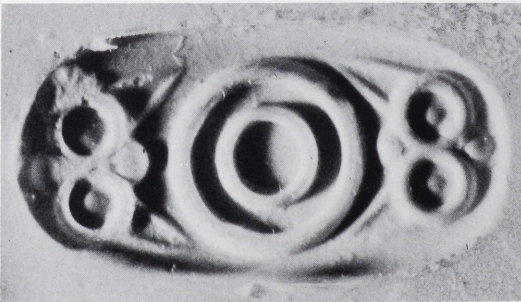
Allons-nous les prendre pour de l'écriture et nous dire que les Minoens les «lisaient»?



*Fig. 12* Empreinte CMS XII 112b



*Fig. 13* Empreinte CMS XII 100



*Fig. 14* Empreinte CMS IV 132a



8° MAIS – et ce sera le huitième et dernier exemple, sans doute le plus beau – si sur chacune des faces d'un prisme à trois faces nous trouvons d'une part ce qui est certainement un signe de l'écriture (parce qu'il existe dans les archives), d'autre part un « badge » ou une représentation ornementale, là – à moins de contorsions dialectiques qui n'ont plus rien à voir avec l'histoire des écritures – on sera bien obligé d'admettre que s'il y a effectivement des signes de l'écriture hiéroglyphique crétoise sur le document, ils n'ont pas été gravés pour être *lus*, mais bien comme des petits dessins pareils aux autres, avec seule fonction décorative.

Nous prendrons comme exemple SM I, P. 22 (*Fig. 15a-c*):

- a) signe n° 44 et représentation réaliste d'un sanglier (ou peut-être simplement d'un porc)
- b) représentation réaliste d'un chevreau et signe n° 12
- c) signe n° 13 et un motif de deux spirales se croisant.



*Fig. 15a-c* Empreinte SM I, P. 22

Je veux bien admettre que les sceaux étaient personnels à leur propriétaire et servaient de marque d'identification, affirmer le contraire serait ridicule, mais que dans ce dernier exemple en particulier (et dans les autres incidemment) les graveurs aient entendu inscrire quelque chose destiné à être *lu*, même si des signes de l'écriture apparaissent, non.

Reprenons les choses par le début.

Ayant passé nos huit exemples en revue (par ordre de difficulté croissante), il nous faut nous poser sérieusement la question de savoir si ces documents étaient vraiment conçus pour être *lus*, même s'ils portaient des signes de l'écriture au sens où nous l'entendons; en fait le problème est de déterminer si les sceaux étaient gravés de signes de l'écriture hiéroglyphique crétoise exactement de la même façon qu'ils étaient gravés de

représentations réalistes ou de motifs décoratifs et si, finalement, l'étude des sceaux inscrits relève de l'histoire des « écritures ornementales » ou « décoratives » plutôt que de l'histoire des écritures *stricto sensu*.

S'il s'agit d'une écriture ornementale, il faut dès ce moment la traiter comme telle, dresser des répertoires spéciaux des signes qui apparaissent sur les sceaux et qui ont ou pourraient avoir des rapports avec l'écriture hiéroglyphique crétoise que l'on trouve dans les archives, des répertoires spéciaux des motifs manifestement non décoratifs qui leur sont associés, etc.

Ce qui me conduirait à soutenir cette proposition, c'est aussi l'analyse des signes « hiéroglyphiques » sur les sceaux ; en tout, sur les quelque 150 sceaux « hiéroglyphiques » on a environ 560 signes (contre environ 600 dans les archives sur argile : ce qui, incidemment, montre bien que la quantité de la documentation est sensiblement la même pour les sceaux et les archives, contrairement à ce qui est affirmé un peu partout), *MAIS*, au lieu d'avoir 10% de groupes de signes identiques entre eux, comme dans les archives (ce qui est une proportion *normale*), on a – pour les sceaux – quelque 200 signes qui interviennent dans seulement 5 groupes de signes différentes (18 + 13, 18 + 5, 44 + 11 + 92, 30 + 92 + 19 et 27 + 114 + 24), ce qui fait disparaître d'un coup 35% de la documentation, ce qui est énorme lorsque l'on travaille sur de si petites quantités.

Certes, d'un autre côté, on pourra avancer qu'une quinzaine de groupes de signes se rencontrent *à la fois* dans les archives et sur les sceaux.

Pourquoi pas ? Je n'ai jamais prétendu que tout était forcément *illisible* et que des anthroponymes, des toponymes, des mots indiquant la parenté, des noms de fonctions ne pouvaient pas se rencontrer dans les deux groupes.

Ce que je veux dire, c'est que ces inscriptions sur sceaux étaient, dans l'ensemble, plus ornementales que vraiment lisibles, c'est-à-dire plus de la décoration à partir des signes de l'écriture que de l'écriture elle-même ; en un mot, leur fonction n'était pas, à mon sens, la délivrance d'un message bien précis et univoque.

Possédant un prisme à trois faces inscrites, ayant peut-être voulu dire à l'origine « Georges, fils d'Antoine, distributeur des pots de vin », un Minoen, très moyen, même sachant lire, ne devait pas s'occuper du « message » porté sur son sceau, de la même façon que nous « voyons » sans les « lire » la plupart des panneaux publicitaires ; un des indices qui nous pousse à cette conclusion est que le plus souvent, lorsqu'il avait quelque-chose à sceller, il utilisait une face, voire deux, rarement plus : le faisait-il au hasard ou parce que telle face lui plaisait plus qu'une autre ? De toute façon, son voisin possédait un sceau dont une ou même deux faces étaient identiques, à quelques minimes détails près et cela ne semble pas l'avoir tracassé beaucoup (pas plus que son voisin, d'ailleurs).

Bref, les sceaux de l'époque des Premiers Palais devaient être *lisibles* dans une large mesure, du moins *théoriquement* ; mais je ne pense pas qu'ils étaient destinés à être *vraiment* lus, donc ne l'étaient sans doute pas : la face portant un motif figuratif ou un motif décoratif devait avoir ni plus ni moins d'importance que la face portant quelques signes de l'écriture hiéroglyphique crétoise.

Donc si « lecture » il y avait, ce n'était pas lecture analytique d'un message, mais lecture globale d'une succession de signes plus ou moins jolis, plus ou moins artistiquement disposés.

Ces «inscriptions», je pense donc que nous devons les qualifier «d'ornementales» et que leur rôle était de marquer – dans une mesure qu'il nous est difficile d'évaluer – la propriété ou la responsabilité de celui qui avait apposé le scellé, comme dans le cas de n'importe quel autre sceau: ni plus, ni moins. Parler «d'inscriptions» *lisibles* (c'est-à-dire destinées à être lues), au sens strict du terme, non.

Je serais donc bien en peine de vous fournir une clé, une définition pour savoir ce qu'il *faut* lire, ce qui sans doute n'était pas destiné à être lu et ce qui, à la limite, *pouvait* être lu, sans que cela apporte quelque message à qui que ce soit, car le but de l'opération, lorsqu'on appose un scellé, est de mettre une marque d'identification qui soit une barrière, que ce soit pour un illettré ou pour le directeur de l'Ecole des Scribes du Palais.

Croyez bien que je le regrette, car si la situation est telle que je l'entrevois, ce n'est pas un éventuel déchiffrement de l'écriture hiéroglyphique crétoise qui fera beaucoup avancer notre connaissance des sceaux de l'époque des Premiers Palais.

## DISKUSSION

M. VAN EFFENTERRE fragt, ob es Zeichen gibt, die immer in einem bestimmten Zusammenhang erscheinen und deshalb eine Deutung ermöglichen. Auf einigen mehrseitigen Siegeln finden sich z.B. Zeichen neben Seiten mit figurativen Darstellungen<sup>1</sup>. Gibt es Verbindungen zwischen bestimmten Gruppen von Zeichen und bestimmten figürlichen Darstellungen?

J.-P. OLIVIER: Es gibt keine wiederkehrenden Kombinationen von bestimmten Zeichen im Zusammenhang mit bestimmten figürlichen Darstellungen, bei den Zeichen allein jedoch sehr wohl.

I. PINI fragt, wie in den folgenden Bänden des CMS mit der Beschreibung von Zeichen verfahren werden soll. Bisher wurde immer auf das CIHC verwiesen.

J.-P. OLIVIER: Es gibt lesbare, rein dekorative und solche Zeichen, von denen wir nichts wissen. Die lesbaren sollte man im CMS benennen, die anderen möglichst anschaulich beschreiben.

<sup>1</sup> z.B. CMS II 2, 100.220.230.269.